



CIRCULAIRE n° 2416/MEFB/DGD DU 10 AOÛT 2026

(Diffusion Générale)

Objet : Mise en vigueur de nouveaux imprimés applicables aux opérations financières avec l'étranger et avec les non-résidents

Réf : - Règlement n° 06/2024/CM/UEMOA du 20 décembre 2024 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Circulaire n° 04556/MEFB/DGTCP/DECFinEx du 29 juin 2026 portant mise en vigueur des nouveaux imprimés applicables aux opérations financières avec l'étranger et avec les non-résidents.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, copie de la circulaire n° 04556/MEFB/DGTCP/DECFinEx du 29 juin 2026, visée en référence, par laquelle le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique fait part de la **mise en vigueur, à compter du mercredi 15 juillet 2026, de nouveaux imprimés applicables aux opérations financières avec l'étranger et avec les non-résidents.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de ladite circulaire et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

PJ : - Copie de la Circulaire n° 04556/MEFB/DGTCP/DECFinEx du 29 juin 2026 ;
- Copies des spécimens des nouveaux imprimés.

Ampliations :

- MEFB/Cab
- DGTCP
- DGCE
- BCEAO
- APBEF-CI
- CENTIF
- CEPICI
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- GEPEX
- Chambre de Cce & d'Industrie CI
- Chambre de Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre de Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre de Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre de Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.

Commandeur de l'Ordre National



1

AUTORISATION DE CHANGE

Date de la demande :

N° d'enregistrement :

Intermédiaire Agréé (I.A.) :

Agence :

I- DEMANDEUR

Nom et Prénoms ou dénomination :

Nationalité :

N° de Compte Contribuable (s'il y a lieu) :

Activité professionnelle :

Adresse géographique :

Téléphone :

Numéro de compte à débiter chez l'I.A. :

Résident/Non-Résident (1) :

Boîte Postale :

E-mail :

II- OPÉRATION

Nature de l'opération :

Pièces justificatives :

Nature des devises :

Montant (en chiffres) :

Montant (en lettres) :

Contre-valeur en francs CFA :

Code devises :

III- BÉNÉFICIAIRE

Nom et Prénoms ou dénomination :

Adresse géographique :

Banque du Bénéficiaire :

Code SWIFT de la banque du Bénéficiaire :

Pays :

Pays :

Fait à :

Signature du demandeur :

le

OPÉRATION EXÉCUTÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

Le :

Par crédit en compte de correspondant (1)

Local :

Etranger :

En : (Pays)

(En devises)

Chez :

Par crédit au compte étranger en francs CFA

N° :

Ouvert par (I.A.) :

Cachet, date et signature de l'I.A.

DÉCISION DE LA DIRECTION CHARGÉE
DES FINANCES EXTÉRIEURES

Le :

Signature et cachet

(1) Rayer la mention inutile.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





FORMULAIRE DE CHANGE

Date de la demande :

N° d'enregistrement :

Intermédiaire Agréé (I.A.) :

Agence :

I- DEMANDEUR

Nom et Prénoms ou dénomination :

Nationalité :

N° de Compte Contribuable (s'il y a lieu) :

Activité professionnelle : Résident/ Non-Résident (1) :

Adresse géographique : Boîte Postale :

Téléphone : E-mail :

Numéro de compte à débiter chez l'I.A. :

II- OPÉRATION

Nature de l'opération :

Pièces justificatives :

Nature des devises : Code devises :

Montant (en chiffres) :

Montant (en lettres) :

Contre-valeur en francs CFA :

III- BÉNÉFICIAIRE

Nom et Prénoms ou dénomination :

Adresse géographique : Pays :

Banque du Bénéficiaire : Pays :

Code SWIFT de la banque du Bénéficiaire :

Fait à :, le

Signature du demandeur :

OPÉRATION EXÉCUTÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

DÉCISION DE L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

Le :

Par crédit en compte de correspondant (1)

Local :

Etranger : (Pays)

En : Chez :

(en devises)

Par crédit au compte étranger en francs CFA

N° :

Ouvert par (I.A.) :

Cachet, date et signature de l'I.A.

Signature et cachet

(1) Rayer la mention inutile.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





ENGAGEMENT DE CHANGE AU TITRE DES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS OU DE PORTFEUILLE
ET D'EMPRUNTS DE RESIDENTS AUPRES DE NON-RESIDENTS

I- IDENTIFICATION DU DECLARANT

Nom et Adresse :
Activité professionnelle :
N° de Compte Contribuable (s'il y a lieu) :

II- DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

Nature de la transaction	Code devises	Montant en devises	Montant en FCFA

III- CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

1- Investissement direct étranger ou de portefeuille

Nom et adresse de l'investisseur	Pays d'origine	Date de l'opération	Secteur d'investissement	Type d'apport

2- Emprunt

Nom et adresse du prêteur	Pays d'origine	Date de l'opération	Secteur d'activité de l'emprunteur	Type de décaissement

Nom et adresse du résident responsable
du rapatriement des devises :

Je soussigné,
certifie sincères et véritables les mentions portées sur la présente
formule. Je m'engage sous peine de pénalités prévues par la
réglementation en vigueur à rapatrier l'intégralité des sommes
en devises provenant de l'opération susvisée.

A, le

PARTIE RÉSERVÉE À L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

Banque domiciliaire : N° du dossier de domiciliation :

Ouvert le : [] [] [] [] [] [] A apurer avant le : [] [] [] [] [] [] Apuré le : [] [] [] [] [] []





ENGAGEMENT DE CHANGE AU TITRE
DES EXPORTATIONS DE SERVICES

I- IDENTIFICATION

Nom et Adresse du déclarant :
 Activité professionnelle :
 N° de Compte Contribuable (s'il y a lieu) :
 Pays du client :
 Nom et Adresse du client :
 Nature de la prestation de services fournie :

II- RÈGLEMENT FINANCIER DE LA PRESTATION DE SERVICES

Référence et date de la facture :		
Montant facturé	En francs CFA	En devises (si le contrat est en devises)
Date du règlement	Banque chargée de l'encaissement	Numéro de compte à créditer

Je soussigné,, certifie sincères et véritables les mentions portées sur la présente formule. Je m'engage sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à rapatrier dans le délai d'un (01) mois à compter de la date d'exigibilité du paiement de l'intégralité des sommes provenant des prestations de services ci-dessus.

A :, le [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

N° du dossier :

Date de soumission : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

A apurer avant le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Apuré le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





ATTESTATION DE CESSIION DE DEVISES

Date :

MONTANT EN DEVISES

Nature des devises :

Montant (en chiffres) :

Montant (en lettres) :

MONTANT (ou contre-valeur en francs CFA)**BÉNÉFICIAIRE**

Numéro de compte chez l'Intermédiaire Agréé (I.A.) :

Nom : Résident

Profession :

Adresse géographique :

BP n° : Téléphone :

DONNEUR D'ORDRE

Nom et adresse :

..... Non-Résident

Banque :

*Indications à communiquer au bénéficiaire :***NATURE DE L'OPÉRATION****CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ**

Dans le cas d'un règlement d'exportation de biens ou de services/Investissement direct étranger ou de portefeuille et d'emprunt à l'étranger :

Nom de l'intermédiaire agréé domiciliataire :

Numéro du dossier de domiciliation :

Date du dossier de domiciliation :

Opération passée en écritures, le :

Par débit d'un compte de correspondant :

Local ☐ Etranger ☐

Intermédiaire Agréé

Agence de :

Ne rien inscrire dans
cette colonne

Cachet, date et signature de l'I.A.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





6

ATTESTATION DE DÉBIT D'UN COMPTE
ÉTRANGER EN FRANCS CFA

Date :

MONTANT EN DEVISES

Nature des devises :

Montant (en chiffres) :

Montant (en lettres) :

MONTANT (ou contre-valeur en francs CFA)

BÉNÉFICIAIRE

Numéro de compte chez l'Intermédiaire Agréé (I.A.) :

Nom : Résident/Non-Résident (1)

Profession :

Adresse géographique :

BP n° : Téléphone :

DONNEUR D'ORDRE

Nom et adresse :

..... Non-Résident

Banque :

Indications à communiquer au bénéficiaire :

NATURE DE L'OPÉRATION

CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE AGRÉÉ

L'opération passée en écritures, le

Par débit d'un compte étranger en francs CFA, sur nos livres n°

au nom de

Intermédiaire Agréé

Agence de :

Ne rien inscrire dans
cette colonne

Cachet, date et signature de l'I.A.

(1) Rayer la mention inutile.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





AUTORISATION DE COMMERCE DE L'OR

AUTORISATION

(Rayer la mention inutile)

☐ IMPORTATION

► ORIGINE :

☐ EXPORTATION

► DESTINATION :

N° de dossier (FINEX) : ► Année 20 ► N° d'opération :

Banque : ► Numéro de domiciliation bancaire :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

1- Nom et Adresse de l'exportateur :

2- Numéro de Compte Contribuable :

3- Nom et Adresse à l'étranger :

► Fournisseur :
(Cas d'importation)

► Destinataire :
(Cas d'exportation)

4- Transitaire (en Côte d'Ivoire) :

DÉSIGNATION DE L'OR :

A- BARRES (d'un poids variant entre 10,9 kg et 13,4 kg et d'un titre

- compris entre 899 et 901/1000 :

- 915,5 et 917/1000 :

- égal ou supérieur à 995/1000) :

B- LINGOTS (d'un kilo et d'un titre égal ou supérieur à 995/1000)

C- MONNAIES (indiquer les détails au verso)

D- AUTRES MATIÈRES D'OR (désignation sommaire)

NOMBRE

POIDS BRUT
(en kg)

POIDS D'OR
FIN (en kg)

VALEUR
(en FCFA)

Signature et cachet du Déclarant

DÉCISIONS ► Date : Valable jusqu'au :

Visa et cachet de la Direction
en charge des FINEX

Visa et cachet de la Direction
en charge des Mines

Visa et cachet de l'Administration
des Douanes

NB : Exemple visé à retourner à :

- Direction en charge des FINEX B.P. V 149 ABIDJAN

- Direction des Mines B.P. V 91 ABIDJAN



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





FORMULE N° 57

Dossier F / N°

COMPTE RENDU D'UN PRET

accordé par une personne établie à l'étranger à une personne établie en Côte d'Ivoire.

Référence de l'autorisation de prêt (s'il y a lieu) - N° Date 20.....

Nom et Adresse de l'emprunteur :

Activité professionnelle de l'emprunteur :

N° de Compte Contribuable
ou d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et Adresse du prêteur étranger :

Date du contrat de prêt ou des lettres en tenant lieu (1) :

Nature du prêt :

Monnaie de compte du prêt :

Montant total du prêt exprimé en monnaie de compte :

Durée du prêt :

Taux d'intérêt :

Montant en monnaie du compte :

- des versements antérieurs s'il y a lieu
- de l'opération faisant l'objet du présent compte rendu ce règlement ayant eu lieu le 20..... sous la forme de (en préciser les modalités, désigner notamment s'il y a lieu l'établissement ou l'organisme qui tient le compte crédité)

Le prêt contracté dans les conditions ci-dessus indiquées :

- (2) { doit donner lieu à un versement :
- pour la totalité de la somme prêtée.
 - ou
 - pour un versement partiel, à concurrence de
- doit résulter de la transformation d'une créance antérieure (en indiquer le montant et l'origine) :
- pour la totalité de la créance transformée.
 - ou
 - pour une transformation partielle, à concurrence de

Certifié exact :

Nom, qualité et adresse du signataire

Le
Signature

OBSERVATIONS IMPORTANTES : Le présent compte rendu doit être dûment renseigné, signé et envoyé, en trois exemplaires, à la Direction chargée des Finances Extérieures et à l'Intermédiaire Agréé, récepteur du prêt, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de mise à disposition de tout ou partie des fonds relatifs à l'emprunt étranger.

L'exemplaire n°4 de la liasse est destiné à être conservé par le signataire ou par ses mandants.

- (1) Le texte de ce contrat ou de ces lettres doit être annexé au présent compte rendu s'il n'a pas déjà été produit.
(2) Rayer les mentions inutiles et compléter s'il y a lieu.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.





N°A 000 37 501

9

FORMULE N° 59

Dossier F / N°

COMPTE RENDU DE REMBOURSEMENT D'UN PRET

accordé par une personne établie à l'étranger à une personne établie en Côte d'Ivoire.

Référence de l'autorisation de prêt (s'il y a lieu) - N° Date 20.....

Nom et Adresse de l'emprunteur :

Activité professionnelle de l'emprunteur :

N° de Compte Contribuable
ou d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et Adresse du prêteur étranger :

Date du contrat de prêt ou des lettres en tenant lieu (1) :

Durée du prêt :

Taux d'intérêt :

Monnaie de compte du prêt :

Montant en monnaie de compte :

- de la somme effectivement prêtée :
 - des remboursements antérieurs s'il y a lieu :
 - du remboursement faisant l'objet du présent compte rendu, qui a eu lieu le : 20.....
- sous la forme de (en préciser les modalités; désigner, s'il y a lieu, l'établissement ou l'organisme qui tient le compte débité; indiquer, éventuellement, les modalités de remboursement ne comportant pas de paiement : incorporation au capital, compensation etc.)

Cadre réservé à l'Administration

Mois et année	
N° de code de l'opération	
N° de secteur économique	Provisoire Définitif
Pays de provenance	
Monnaie de compte du prêt	
Montant du rembour, expr. en monnaie de compte	

Certifié exact :

Le

Nom, qualité et adresse du signataire

Signature

OBSERVATIONS IMPORTANTES : Le présent compte rendu doit être dûment renseigné, signé et joint au dossier de demande de transfert de fonds à destination de l'étranger pour remboursement du prêt. Après exécution du transfert, un exemplaire de la liasse devra être transmis à la Direction chargée des Finances Extérieures.

L'exemplaire n°4 de la liasse est destiné à être conservé par le signataire ou par ses mandants.

(1) Le texte de ce contrat ou de ces lettres doit être annexé au présent compte rendu s'il n'a pas déjà été produit.



Conformément à la loi n°2014-134 du 24 mars 2014 sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), toute reproduction non autorisée de ce document est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende allant de 5.000.000 à 50.000.000 de francs CFA.

